

## SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE 25 OCTOBRE, A 19 HEURES 00,  
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FLORANGE S'EST REUNI,  
EN ASSEMBLEE ORDINAIRE,  
A L'HOTEL DE VILLE, SOUS LA PRESIDENCE  
DE MONSIEUR PHILIPPE TARILLON, MAIRE

-----  
**Etaient présents :**

MM. TARILLON. FLAMME. ADAM. Mmes PONSAR. BEY. BUCHHEIT.  
MM. ZANCANELLO. PRETTO. MONTI. PASQUALETTO. Mmes KREUWEN. GUENZI.  
M. BEAUQUEL. Mme GOULON. M. DECKER. Mme KRUCHTEN. M. HEYER.  
Mme WANECQ. M. HOLSENBURGER. Mme DUPONT.

**Excusées**

Madame CONTI – Madame MICHEL

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LOGNON qui a donné pouvoir à Monsieur FLAMME  
Madame MULLER qui a donné pouvoir à Madame KREUWEN  
Madame BARDIN qui a donné pouvoir à Monsieur TARILLON  
Monsieur BORLA qui a donné pouvoir à Madame GOULON  
Madame PORTENSEIGNE qui a donné pouvoir à Monsieur PASQUALETTO  
Monsieur DESINDES qui a donné pouvoir à Monsieur MONTI  
Madame HOFER qui a donné pouvoir à Monsieur PRETTO  
Madame GHEZZI qui a donné pouvoir à Madame BUCHHEIT  
Madame LAOUIREM-LEHAINE qui a donné pouvoir à Madame BEY  
Monsieur BOUDELIOU qui a donné pouvoir à Monsieur ADAM  
Madame DERATTE qui a donné pouvoir à Monsieur HEYER

En début de séance du Conseil Municipal, **Monsieur TARILLON, Maire**, au nom de l'ensemble des Conseillers Municipaux, présente ses condoléances à la famille de Monsieur Jean-Marie CRIDEL, employé communal, qui est décédé le 22 Octobre 2012 à l'âge de 52 ans.

Quelques instants de silence et de recueillement  
sont observés à sa mémoire.

-----  
**N° 114/2012**

**APPROBATION PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2012**

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2012 EST  
ADOpte à l'unanimité.

-----

**N° 115/2012**

**POINTS RAJOUTES A L'ORDRE DU JOUR  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

**Rapporteur : Monsieur TARILLON**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Rapport Annuel d'activités sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement « Exercice 2011 » - Syndicat Eau et Assainissement de Fontoy – Vallée de la Fensch – (SEAFF)
- Reconstitution de carrière pour un agent communal

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Accepte de rajouter les points suivants à l'ordre du jour du Conseil Municipal

- « Rapport Annuel d'activités sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2011 – du Syndicat Eau et Assainissement de Fontoy – Vallée de la Fensch (SEAFF)
- Reconstitution de carrière pour un agent communal

---

**N° 116/2012**

**RAPPORT D'ACTIVITES – EXERCICES 2011 ET 2012 –  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ETUDE  
ET LA REALISATION DE PROJETS D'IMPLANTATION  
DE STRUCTURES UNIVERSITAIRES  
DANS L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE**

**Rapporteur : Monsieur TARILLON**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel d'activités du Syndicat Intercommunal pour l'étude et la réalisation de projets d'implantation de structures universitaires dans l'agglomération thionvilloise pour les exercices 2011 et 2012.

---

**N° 117/2012**

**RAPPORT D'ACTIVITES – EXERCICE 2011 –  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH**

**Rapporteur : Monsieur TARILLON**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel d'activités – Exercice 2011 – de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

---

**N° 118/2012**

**RAPPORT D'ACTIVITES – EXERCICE 2011 –  
SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT DE FONTOY –  
VALLEE DE LA FENSCH (SEAFF)**

**Rapporteur : Monsieur TARILLON**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel d'activités – Exercice 2011 – sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Syndicat Eau et Assainissement de Fontoy – Vallée de la Fensch - SEAFF

---

## **N° 119/2012**

### **AFFAIRE LITIGE SOL AU GYMNASSE - PROTOCOLE DE TRANSACTION –**

**Rapporteur : Monsieur TARILLON**

Dans l'affaire qui oppose la commune à l'entreprise Corbiaux concernant le changement du sol du gymnase municipal, l'avocat de la commune Xavier IOCHUM propose un protocole d'accord transactionnel rédigé avec maître DUBOIS, avocat de la société ARMSTRONG.

Ce protocole, élaboré entre la commune de Florange, la société Armstrong DLW GMBH, la SARL CORBIAUX SOLS, et la Compagnie Générale Assurances IARD, propose un historique du litige depuis l'engagement de la commune auprès de la SARL CORBIAUX dans le cadre d'un marché de travaux en 2006 jusqu'à aujourd'hui.

Cette transaction permettra de mettre fin à tout litige né ou à naître concernant les faits et préjudices du litige ainsi que les conséquences et suites directes ou indirectes, les parties ayant décidé de régler à l'amiable leur différend au moyen de concessions réciproques.

En résumé, la société Armstrong accepte de :

- prendre à sa charge la dépose du revêtement de sol sinistré et la repose d'un revêtement neuf,
- rembourser à la commune la somme de 4 500 euros représentant les honoraires de l'expert judiciaire,
- régler à la commune une somme de 2000 euros au titre des frais de conseils

Soit un montant forfaitaire de 6 500 euros.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Autorise le maire à signer le protocole de transaction.
- 

## **N° 120/2012**

### **MODIFICATION DU P.L.U. ZONE DES VIEILLES VIGNES**

**Rapporteur : Monsieur ADAM**

Lors de sa séance du 06 mars 2012, le Conseil Municipal a approuvé la modification du PLU secteur vieilles vignes. La procédure de modification pilotée par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch en collaboration avec la Ville n'était pas encore commencée.

En fait, le Conseil Municipal n'est pas obligé de délibérer pour lancer la procédure de modification du PLU ; il sera, par contre, appelé à délibérer à l'issue de l'enquête publique et au vu des conclusions du Commissaire Enquêteur pour approuver cette modification.

De ce fait, le Conseil Municipal est appelé à annuler la délibération n° 03/2012 du 06 mars 2012 concernant la modification du PLU secteur Vieilles Vignes.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve l'annulation de la délibération n° 03/2012 relative à la modification du P.L.U. de la Ville approuvé le 27 Mars 2008.
-

## N° 121/2012

### **SUPPRESSIONS / CREATIONS D'EMPLOIS**

#### **Rapporteur : Monsieur FLAMME**

Dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 qui vise à lutter contre la précarité dans la fonction publique et qui prévoit la « CDIisation » des agents non titulaires remplissant certaines conditions d'ancienneté, il y a lieu d'autoriser le Conseil Municipal à décider des créations de postes suivants :

- 5 postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet
- 4 postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 11 postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

Ces postes concernent des agents de sécurité des écoles ainsi que certains agents de service pour l'entretien des bâtiments communaux.

Par ailleurs, dans le cadre du changement de direction à la Médiathèque de Florange, il y a lieu de voter à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2012 :

- la création d'un poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- la suppression d'un poste de bibliothécaire

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

La création de :

- 4 postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (6,33/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (7,12/35<sup>ème</sup>)
- 4 postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (33/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (24,50/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (24/35<sup>ème</sup>)
- 3 postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (18/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (16/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe

La suppression de :

- 1 poste de bibliothécaire

\_\_\_\_\_

**N° 122/2012**

**RECONSTITUTION DE CARRIERE POUR UN AGENT COMMUNAL**

**Rapporteur : Monsieur FLAMME**

Le Maire informe les membres que l'assemblée délibérante doit prendre une délibération concernant la reconstitution de carrière de Madame Rosemary FAVA-VERDE, agent communal des écoles maternelles, à l'approche de la retraite et n'ayant pas suffisamment cotisé à ce jour.

Dans le cadre de cette régularisation et dans l'intérêt de l'agent, il y a lieu de prendre acte du rétablissement des cotisations du régime spécial, versées à tort à la CNRACL de janvier 1990 à août 1995, vers le régime général (URSSAF et IRCANTEC).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

DECIDE d'accepter le remboursement par la CNRACL des cotisations versées à tort

DECIDE d'accepter le versement de la somme de 14 245,00 € à l'URSSAF

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

---

**N° 123/2012**

**RECOMPENSE AUX ELEVES BENEFICIAIRES DU BREVET DES COLLEGES, DU BREVET SERIE TECHNOLOGIQUE ET DU C.F.G.**

**(Certificat de Formation Générale)**

**- Session de juin 2012 -**

**Rapporteur : Madame PONSAR**

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une récompense est offerte aux élèves domiciliés à Florange, bénéficiaires du Brevet des Collèges, du Brevet Série Technologique et du C.F.G. (Certificat de Formation Générale).

Les cartes duo cinéma ayant été supprimées par le fournisseur, cette récompense pourra être attribuée sous forme de chèque-lire ou de chèque-disque d'une valeur de 16 Euros chacun.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- accepte la proposition ci-dessus.

Les récipiendaires, domiciliés à Florange, auront ainsi le choix entre un chèque-lire ou un chèque-disque d'une valeur de 16 Euros chacun.

- accepte le paiement des chèques-lire et chèques-disque à la librairie Plein Ciel de Thionville.

- accepte l'éventuelle majoration des tarifs pouvant intervenir entre la présente délibération et les commandes à venir.

- accepte la prise en charge financière des pochettes ou enveloppes d'accompagnement.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2012, compte 67/6714/22.

---

## N° 124/2012

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DES ANIMATIONS ESTIVALES 2012**

**Rapporteur : Monsieur ZANCANELLO**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,

Décide d'allouer les subventions suivantes aux associations ayant  
participé de manière effective aux animations estivales 2012 :

A.S.F.E.	600,00 €
FOC section Athlétisme	400,00 €
FOC section Tennis	200,00 €
FOC section Natation	400,00 €
Club BADMINTON Florangeois	300,00 €
BOXING CLUB	600,00 €
DOJO Florangeois section Aïkido	200,00 €
JOGGING CLUB de Florange	300,00 €
PETANQUE Florangeoise	300,00 €
Association de Pêche LA ROUSSE	400,00 €
T.FOC VOLLEY	400,00 €
OXYGENE-TOI	400,00 €

Les crédits nécessaires, pour un montant total de 4 500 €, sont prévus  
au Budget Primitif 2012, compte 65/6574/4000.

---

## N° 125/2012

### **SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS SUITE A LEUR IMPLICATION SUR LA VILLE EN 2012**

**Rapporteur : Monsieur ZANCANELLO**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité

- décide le versement, à titre **exceptionnel**, d'une subvention  
complémentaire au titre de l'année 2012

⇒ **aux associations sportives suivantes :**

**Compte 65/6574/4000**

- A.S.F.E.	185,00 €
- T.F.O.C. VOLLEY	700,00 €
- F.O.C. Comité Directeur	165,00 €
- F.O.C. section Tennis	300,00 €
- F.O.C. section Handball	300,00 €
- F.O.C. section Gymnastique Volontaire	300,00 €
- F.O.C. section Athlétisme	500,00 €
- F.O.C. section Aqua-Relax	300,00 €
- DOJO Florangeois	400,00 €
- JOGGING CLUB	500,00 €
- PETANQUE FLORANGEOISE	500,00 €
- JAVELOT CLUB	450,00 €
- BILLARD CLUB	300,00 €
- TRAINING CLUB CANIN	300,00 €
- LA ROUSSE	500,00 €
- Association Sportive du Collège Louis Pasteur	500,00 €
- O.M.S.	400,00 €

⇒ **aux associations culturelles suivantes :**

**Compte 65/6574/3110**

- HARMONIE MUNICIPALE	450,00 €
- Chorale STE-CECILE	450,00 €
- LA MOISSON	1 000,00 €

Ces subventions exceptionnelles, d'un montant total de 8 500 €, ont  
été réparties entre les associations florangeoises en fonction de leur  
participation respective aux manifestations municipales : macadam  
sport, semi-marathon, carnaval, manifestations patriotiques, etc....

Les crédits inscrits au Budget Primitif 2012 sont suffisants.

---

**N° 126/2012****DECISION MODIFICATIVE N° 3**

**Rapporteur : Monsieur FLAMME  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
adopte la Décision Modificative n°3 suivante :**

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

23/2313/211	Constructions	- 8.200,00 €
23/2315/414	Installations, matériel et outillage techniques	8.200,00 €

---

**0,00 €****SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

022/022/0100	Dépenses imprévues	- 25.200,00 €
011/61522/71	Entretien et réparation bâtiments	25.200,00 €
011/6184/0200	Versements à des organismes de formations	- 1.400,00 €
011/6184/114	Versements à des organismes de formations	- 1.100,00 €
011/6226/0100	Honoraires	2.500,00 €
011/6232/321	Fêtes et cérémonies	1.000,00 €
65/6574/211	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	- 995,00 €
65/6574/522	Subvention au CMSEA Ateliers Jeunes	1.710,00 €
65/6574/522	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	- 715,00 €

---

**1.000,00 €****RECETTES**

74/7472/321	Participations Région	<u>1.000,00 €</u>
-------------	-----------------------	-------------------

---

**1.000,00 €****N° 127/2012****MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLORANGE  
CONCERNANT LA FERMETURE DES HAUTS  
FOURNEAUX ARCELORMITTAL****Rapporteur : Monsieur TARILLON**

Le Comité Central d'Entreprise (C.C.E) d'Arcelor Mittal qui s'est tenu à Paris le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2012 a officialisé la décision de fermeture des deux derniers Hauts-Fourneaux de Moselle (P6 et P3) qui étaient à l'arrêt depuis 14 mois, et de la filière liquide du site de Florange,

Les élus du Conseil Municipal de la Ville de FLORANGE tiennent à réaffirmer leur soutien aux 629 salariés du groupe renvoyés au chômage, ainsi qu'aux sous-traitants, aux intérimaires et tous les acteurs socio-économiques impactés, soit des milliers de familles touchées directement et indirectement par cette décision qui représente un véritable drame social pour le bassin d'emploi de la Vallée de la Fensch,

Considérant que cette décision ne trouve pas sa réelle justification dans l'état du marché mais qu'elle est dictée par une logique purement financière de court terme et de rentabilité maximale ;

Considérant les conclusions de la mission Faure sur la filière de l'acier en France et l'avenir du site de Florange, soulignant les atouts du site, « *idéalement localisé par rapport à ses grands clients, notamment automobiles, et qui se distingue par la technicité des aciers à haute valeur ajoutée produits par ses chaînes à froid, fruits des innovations du centre de recherche et développement voisin de Maizières-lès-Metz* » ;

Considérant la proposition de loi tendant à garantir la poursuite de l'activité des établissements viables, qui pourrait permettre l'acquisition des hauts fourneaux en dépit du refus du propriétaire ;

Considérant les engagements pris par l'État concernant les conventions d'ancrage territorial et de revitalisation du bassin sidérurgique signées entre ArcelorMittal, l'État, la Région et le Département à l'occasion de la fermeture de l'aciérie de Gandrange ;

Considérant qu'il est de notre devoir de rappeler à leurs engagements et à leurs responsabilités ArcelorMittal et l'État ;

Considérant qu'il est de la responsabilité des élus de la vallée de mettre tout en œuvre pour éviter l'arrêt de la filière liquide et d'empêcher tous licenciements, de soutenir et d'épauler les salariés qui se battent avec leurs organisations syndicales pour apporter des solutions pérennes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

- DENONCE** une nouvelle fois l'attitude d'Arcelor Mittal qui a, par ailleurs, profité d'avantages considérables pour pérenniser son activité en Lorraine ;
- PREND ACTE** de la décision **du président du comité central d'Entreprise** qui donne 60 jours au Gouvernement pour trouver un repreneur pour la filière liquide, acceptant d'y inclure la cokerie ;
- DEMANDE** au Gouvernement qui a affirmé sa volonté et montré sa détermination à trouver un repreneur de tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif ;
- S'ENGAGE** à soutenir tout repreneur qui présenterait un projet viable pour la reprise du site et de la filière liquide, indispensable à la réalisation du projet ULCOS ;
- APPELLE** à l'inscription rapide à l'ordre du jour du calendrier parlementaire et au vote de la loi tendant à garantir la poursuite de l'activité des établissements viables
- DEMANDE** à l'Etat qu'il obtienne **du groupe Arcelor Mittal** en contrepartie de l'engagement des finances publiques des garanties **sur les investissements nécessaires à la pérennisation des installations des filières chaude et froide en Lorraine.**
- DEMANDE** au représentant de l'Etat de mettre en œuvre un nouveau plan d'aide et de soutien à l'égard des entreprises sous-traitantes ;
- S'ENGAGE** à se battre aux côtés des salariés et s'associera aux initiatives de mobilisation de l'ensemble de la Vallée de la Fensch et du bassin sidérurgique ;



**APPELLE** à la mobilisation de l'ensemble des collectivités et acteurs politiques à se mobiliser pour l'emploi ;

**REAFFIRME** son engagement et son soutien en faveur du projet ULCOS qui pérenniserait la filière liquide et constituerait une innovation technologique et environnementale majeure ;

**REAFFIRME** sa volonté de travailler avec l'ensemble des partenaires au développement de nouveaux outils économiques tels que l'EUROPORT, et de renforcer l'attractivité de son territoire pour favoriser l'accueil de nouvelles entreprises créatrices d'emplois.

La présente motion sera adressée aux :

- Représentant de l'Etat dans le département
- Parlementaires
- Président du Conseil Régional de Lorraine
- Maire des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et à son Président
- Président de la C.C.I.S (Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services)
- Président de la C.M.A de Moselle (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)
- Président du C.E.S.E.L. (Conseil Economique, Social et Environnemental de Lorraine)
- Organisations syndicales du groupe ArcelorMittal
- Direction Générale du groupe ArcelorMittal

## N° 128/2012

### **COMPTE-RENDU DE DECISIONS**

Le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs :

#### N°85/2012

RENOVATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE BOUTON D'OR – AVENANT N°1 AU LOT N°1

#### N°86/2012

AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE SERVICE MAINTENANCE DU 23 OCTOBRE – PHOTOCOPIEUR CANON IR 1020 – COMPLEXE DE BETANGE

#### N°87/2012

AVENANT N° 2 AU CONTRAT ENTRETIEN ET GARANTIE SYSTEME D'IMPRESSION – PHOTOCOPIEUR CANON IR 3245 N – SECRETARIAT MAIRIE

#### N°88/2012

MISSION EXPERTISE RETRAITE

#### N°89/2012

CONTENTIEUX : CHAMBRE SOCIALE DE LA COUR D'APPEL DE METZ – AFFAIRE OUILI

#### N°90/2012

HEBERGEMENT MUTUALISE SITE INTERNET DE LA VILLE RENOUVELLEMENT NOMS DE DOMAINES – SOCIETE OVH

#### N°91/2012

REMBOURSEMENT SUITE SINISTRE DU 24 AVRIL 2012

#### N°92/2012

LOCATION VEHICULES LONGUE DUREE

#### N°93/2012

INDEMNISATION SUITE SINISTRE DU 15 AVRIL 2012

#### N°94/2012

VERIFICIATION TRIENNALE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE DES BATIMENTS

#### N°95/2012

REQUALIFICATION DU STADE MUNICIPAL – AVENANT N°2 – LOT N° 1 : PELOUSE SYNTHETIQUE STADE ANNEXE

#### N°96/2012

REQUALIFICATION DU STADE MUNICIPAL – AVENANT N°1 – LOT N° 2 : ECLAIRAGE

#### N°97/2012

REPRISE REMORQUE

-----

## **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

**Monsieur TARILLON** fait part aux membres du Conseil Municipal des remerciements qu'il a reçus :

- *de la ville de Serémange Erzange pour le prêt du camion scène et la participation de la Ville pour le bon déroulement de leur manifestation de soutien aux sidérurgistes courant Septembre*
- *de l'Association AIDES – Action de Lorraine – pour la subvention versée*

*Il fait également part de la lettre de Monsieur le Maire de DIEUZE qui, au nom de son Conseil Municipal et de ses collègues maires du canton de Dieuze, apporte son soutien pour le maintien des derniers hauts fourneaux lorrains situés à FLORANGE.*

**Monsieur TARILLON** informe les membres du Conseil Municipal :

- de la confirmation par Aubertin Immobilier qu'une option est prise par le magasin oriental IBRAHIM par écrit pour la location de l'ancien LIDL. L'acte notarié devrait être signé le mois prochain
- du Schéma directeur de la mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- le prochain Conseil Municipal aura lieu le JEUDI 06 DECEMBRE 2012 à 18 Heures, suivi du traditionnel repas de fin d'année.

**Monsieur PRETTO, Adjoint au Maire, chargé des Fêtes et Cérémonies**, présente ses excuses à l'ensemble du Conseil Municipal pour avoir oublié d'inviter les élus à la Cérémonie des Médailles du Personnel Communal et des Elus.

---